

Escapades en groupe à Valence 2021



Tarifs Postiers

Améliorez votre niveau de langue tout en découvrant la culture d'un pays!



+ Participation du COGAS



**PRIX
INCHANGÉS!!!**

VALENCE

Un séjour d'une semaine comprend :

- ✓ 20 cours (= 55 min/cours)
- ✓ L'hébergement en chambre simple ou double, en famille d'accueil ou résidence
- ✓ Transfert AR aéroport de Valence
- ✓ La certification de fin de cours (avec accréditation de l'Institut Cervantes)
- ✓ les frais d'inscription, le test de niveau, le matériel pédagogique
- ✓ 4 activités :
 - Tour du musée des Fallas
 - Visite du Centre Ville
 - Atelier « Adivina el guión » sur le cinéma
 - Visite à l'Institut Valenciano di arte moderna

Non compris:

- ✓ le voyage à l'initiative de chacun
- ✓ l'adhésion à une association de Jumelage (15€)
- ✓ restaurant avec paella (18€/pers)

¿Hablas Español?

VALENCE

Du 19 au 25 septembre 2021
Demi-pension

En famille d'accueil

Chambre
double
289€/pers

Chambre
simple
294€/pers

ou en résidence

Chambre
double
340€/pers

Chambre
simple
429€/pers

Subvention de l'UNJPT de 100 € déjà déduite



Plus d'informations?

Union Nationale des Jumelages Poste et Télécoms
01 53 62 20 30 unjpt@orange.fr
www.unionjumelages.com



ESCAPADE EN GROUPE À VALENCE

Du 19 au 25 septembre 2021

BULLETIN D'INSCRIPTION

Madame Monsieur

NOM :

PRENOM :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal & Ville :

Domicile :

travail :

portable :

E-mail :@.....

Appartenance :

- Actif La Poste (joindre votre dernier bulletin de salaire)
 Retraité La Poste (joindre votre titre de pension de retraite)
 Orange
 Extérieur

NIVEAU DE LA LANGUE CHOISIE (en fonction du nombre de participants) :

- Élémentaire Intermédiaire

HEBERGEMENT SOUHAITÉ

En famille d'accueil / demi-pension

- chambre individuelle chambre double
À partager avec.....

En résidence / demi-pension

- Chambre individuelle chambre double
À partager avec.....

REMARQUES OU SOUHAITS PARTICULIERS : (ex : végétarien, hébergement chez des non fumeurs,...) :

VOYAGE ENVISAGE :

- Train Avion Voiture

⚠ Attendre la confirmation de l'inscription par le secrétariat de l'UNJPT avant l'achat du billet de transport !

- Je déclare avoir lu et pris connaissance des conditions d'annulation de l'Union Nationale des Jumelages
 En soumettant ce formulaire, j'accepte que mes informations soient utilisées exclusivement dans le cadre de ma demande d'inscription à l'activité décrite ci-dessus et de la relation éthique et personnalisée qui peut en découler.

Signature: _____ Date: _____



Conditions d'annulation :

- si désistement à 60 jours avant le départ : un forfait de 50€ restera acquis à l'UN
 - si désistement de 59 à 30 jours avant le départ : 25% de frais d'annulation du prix séjour
 - si désistement de 29 à 15 jours avant le départ : 75% de frais d'annulation du prix du séjour
 - si désistement < 14 jours avant le départ : aucun remboursement n'aura lieu
- *Dans le contexte actuel aucune pénalité ne sera retenue en cas de désistement lié aux conditions sanitaires**

Il n'est pas souscrit d'assurance annulation qui est laissée au choix de chaque participant au cours

Recommandations :

- Être à jour d'une assurance Responsabilité Civile
- Avoir une carte d'identité ou un passeport valide (Attention à la prolongation de la validité de la CNI, pas toujours reconnue par les autres pays)
- Être en possession de la carte européenne d'assurance maladie (gratuite et valable 2 ans)

IMPORTANT :

Joindre impérativement l'en-tête de votre bulletin de salaire (postier actif) ou votre titre de pension (postier retraité) pour bénéficier du tarif postier.

Le chèque du montant du séjour à l'ordre de **UNJPT**, doit être joint au bulletin d'inscription. Aucun chèque ne sera encaissé avant le départ. Paiement par chèques vacances ANCV possible.

Si vous n'êtes pas encore adhérent à une association de Jumelages, joindre impérativement un **chèque de 15€** (chèque bancaire uniquement) à l'ordre de **Jumelages**.

Bulletin d'inscription à retourner avec le règlement à :
UNION NATIONALE DES JUMELAGES POSTE ET TELECOMS
13 rue de Javel
75015 PARIS
Tel : 01 53 62 20 30



Escapade en groupe 2021 POSTIERS

Liste des documents à fournir

- ▶ Bulletin d'inscription dûment rempli
- ▶ Photocopie de l'en-tête du dernier bulletin de salaire du postier ou copie titre de pension Postier
- ▶ Photocopie de la carte d'identité ou du passeport du participant (en cours de validité à la date du séjour)

Complément d'informations pour les enfants de postiers :

- ▶ Certificat de scolarité pour les enfants étudiants de 18 à 25 ans
- ▶ Photocopie du livret de famille pour les enfants étudiants de 18 à 25 ans (si le nom de l'étudiant est différent de celui du parent postier)

Règlement (doit être joint au dossier d'inscription):

- ▶ Par virement : demander le RIB
- ▶ Par chèque de règlement à l'ordre de l'UNJPT, et/ou chèques vacances ANCV
- ▶ Chèque bancaire (uniquement) de 15 euros pour l'adhésion à l'association, à l'ordre de - JUMELAGES-

Attention Prévoir un délai assez long pour l'acheminement du courrier

Documents à retourner avec le règlement:

Par mail : unjpt@orange.fr

Ou par courrier (prévoir un délai) : UNION NATIONALE DES JUMELAGES POSTE ET
TELECOMS

13 rue de Javel

75015 PARIS

Tel : 01 53 62 20 30



Nom, Prénom du Postier:

Nom, Prénom de l'enfant de postier :

Escapades en groupe en Espagne 2021

« Coup de cœur » COGAS 2021

Les « Escapades en groupe » sont éligibles à l'aide « Coup de cœur » du COGAS.
Vous pouvez donc bénéficier de cette aide versée par le COGAS de La Poste **au retour de votre séjour.**

Caractéristiques des coups de cœur Vacances

- 🚩 Un Coup de Cœur Vacances par postier actif permanent par an.
- 🚩 La durée d'un séjour Coup de Cœur est d'une semaine maximum.
- 🚩 Les enfants à charge effective du parent postier peuvent bénéficier de l'aide une fois par an.
- 🚩 Un couple de postier peut cumuler le bénéfice des deux Coup de Cœur Vacances sur un seul séjour.

Conditions d'éligibilité:

- 🚩 Le postier actif permanent, quelles que soient ses ressources, bénéficie de l'aide sur le montant d'un séjour pour lui-même et ses enfants à charge. L'aide Coup de Cœur ne s'applique pas sur le montant du séjour pour les conjoints non postiers.
 - *Majoration parent isolé : + 0.5
 - *Majoration postier travailleur handicap (+ copie BOE) : +0.5
- 🚩 Les postiers divorcés ou séparés, qui n'ont pas la garde permanente de leurs enfants, peuvent bénéficier de l'aide pour partir en vacances avec eux (présentation du livret de famille).

Liste des documents à fournir :

- 🚩 Copie de l'avis d'impôts 2019 avec revenus 2018
- 🚩 Copie de la dernière feuille de paie La Poste
- 🚩 RIB
- 🚩 copie livret de famille si nom de l'étudiant différent

**Nous ne sommes pas en mesure de vous donner le montant précis de cette aide.
Le COGAS de La Poste se charge du calcul et du versement de l'aide.**

Documents à retourner avec le dossier complet d'inscription à :

UNION NATIONALE DES JUMELAGES POSTE ET TELECOMS
13 rue de Javel
75015 PARIS
Tel : 01 53 62 20 30